



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ZEP

Question écrite n° 102072

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des lycées situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Cette mobilisation dénonce le risque de suppression des moyens supplémentaires alloués jusqu'alors dans le cadre de l'éducation prioritaire aux lycées accueillant les élèves les plus en difficultés. Le lycée est totalement absent de la réforme de l'éducation prioritaire lancée en 2014 qui a été axée sur le primaire et le collège. Si les moyens supplémentaires alloués aux lycées ZEP ont été maintenus pour une période transitoire (jusqu'en 2019), le ministère de l'éducation nationale a renvoyé la réforme des lycées à la prochaine législature. La baisse des moyens des lycées ZEP aurait des conséquences lourdes et aggraverait les inégalités. Elle entraînerait une dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves, dont une majorité est issue des quartiers les plus en difficultés. Au final, la suppression des moyens des lycées ZEP reviendrait à donner moins à ceux qui ont moins et constituerait une rupture. L'approche volontariste de lutte contre les inégalités scolaires se terminerait à la fin de la classe de 3e. Il est inconcevable que les lycées sortent de la géographie prioritaire et servent de variable d'ajustement du budget de l'éducation nationale. Il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'envisage à court terme le Gouvernement pour répondre aux préoccupations des élèves et enseignants des lycées classés en ZEP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102072

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 442

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)